

[La culture est-elle transmissible?]

L'éducation artistique et culturelle (EAC)

Synthèse



Étude menée pour



Agence d'objectifs de



du rapport de recherche du
Centre Henri Aigueperse
réalisé par Béatrice Laurent
avec la participation de
Denis Adam



Mars 2020

Peut-on transmettre la culture ? C'est à cette question que la recherche conduite par le Centre Henri Aigueperse – UNSA Éducation, dans le cadre des agences d'objectifs de l'IRES, s'intéresse. Pour tenter d'y répondre, l'étude replace le dispositif d'éducation artistique et culturelle dans la démarche plus large de la politique culturelle et tout particulièrement celle à destination de l'enfance et de la jeunesse, période de la vie inséparable de l'École. Car, bien que difficile, le lien entre culture et éducation s'impose et appartient à une longue construction. Ainsi, lorsque le « ministère des Affaires culturelles » est « bricolé » pour André Malraux, c'est au ministère de l'Éducation nationale que seront pris les principaux services ainsi que la plupart des agents. La rupture viendra du ministre lui-même lorsqu'il rejeta le rôle éducatif que aurait pu jouer son ministère naissant, privilégiant le « choc esthétique », sorte de coup de foudre artistique qui implique l'absence d'intermédiaire entre l'œuvre et le public.

Le choix d'une politique exclusive de démocratisation culturelle marque une rupture profonde -et toujours présente de nos jours, avec l'ambition émancipatrice de l'Éducation populaire. Mais il justifie finalement les rapprochements entre politique culturelle et politique scolaire. L'École aussi est en charge d'une démocratisation : celle du savoir. Elle aussi la conduit en s'appuyant sur la conservation et la diffusion des œuvres du patrimoine.

À ce point commun, s'en ajoutent d'autres. À commencer par celui du choix d'agir prioritairement auprès des plus jeunes, à la fois pour leur développement personnel, leurs capacités à être « modelables », leur rôle de prescripteurs.

Marquée par l'analyse sociologique bourdieusienne, la politique de démocratisation tend à offrir la fréquentation des œuvres au plus grand nombre, dont à celles et ceux qui en sont le plus éloigné.e.s. Ainsi donc, L'École participe à l'élévation générale du niveau de connaissance tout en faisant émerger une élite parmi les meilleurs « élèves ». Ainsi donc, la Culture permet de donner des éléments de culture à celles et ceux qui en sont les plus éloigné.e.s tout en contribuant à créer une élite « cultivée ». La conviction largement partagée est que plus cette « exposition » est précoce, plus elle est bénéfique. L'enfant développe ainsi une sensibilité à diverses formes d'art et de culture, qu'il peut entretenir tout au long de sa vie et partager avec ses proches.

L'introduction de la médiation culturelle, c'est-à-dire d'un « passeur », d'un « facilitateur » entre l'œuvre et le public, peut, toute mesure gardée, s'apparenter au rôle exercé par l'enseignant dans la transmission des connaissances. Son intervention sera d'autant plus essentielle que le « public » ne possède pas les codes culturels comme pour un élève éloigné de la culture scolaire.

À la suite de nombreux autres dispositifs, mais également de période d'ignorance, la construction idéale et partenariale d'une éducation artistique et culturelle apparaît comme une tentative d'envisager autrement la transmission de la culture. Elle intègre, en effet, au-delà de la fréquentation des œuvres, la pratique de créations et la rencontre avec des artistes. Elle concerne le champ scolaire mais est également ouverte aux temps des démarches familiales et des activités de loisirs éducatifs. Elle implique une diversité culturelle. Elle s'inscrit dans la durée et la

continuité. Enfin, et nous y revenons longuement, son extension sous la forme du 100 % EAC vise à intégrer chaque enfant et jeune.

La recherche analyse la construction, la mise en œuvre et le développement de ce dispositif. Un focus est réalisé sur la ville de Metz, territoire sur lequel de nombreuses actions sont proposées. Des entretiens avec les différents acteurs du projet permettent de mettre en évidence le caractère partenarial et global de ce qui apparaît comme une politique culturelle.

Il s'agit d'un « *idéal* ». Non parce que l'expérience de Metz serait exemplaire. Mais parce, encore au tout début de la démarche, il est encore impossible d'en faire une évaluation. Les territoires qui s'y investissent (comme Metz que nous avons largement étudié ou Rennes et Saint-Brieuc avec lesquels nous avons eu des contacts) sont administrés par des responsables militants et convaincus. Ils s'y investissent au mieux, produisant des résultats intéressants qu'il n'est pas sûr de retrouver ailleurs -et certainement pas partout- dans une action de généralisation. L'écart entre les ambitions du projet et les préconisations concernant l'EAC dans le rapport parlementaire de la députée Aurore Berger, montre d'ailleurs bien les obstacles qui restent à franchir.

Certains sont d'ordre matériel. Toutes les communes ne bénéficient pas d'une même richesse culturelle. Si le numérique peut suppléer à la découverte de certaines œuvres inaccessibles, il ne remplace pas la visite au musée, la sortie théâtrale ou cinématographique... L'investissement financier va vite se poser également. Là encore, les sollicitations vont vers les collectivités territoriales. Toutes n'ont pas les mêmes moyens. Toutes ne font pas non plus les mêmes choix politiques.

D'autres relèvent de l'ambition politique dans le domaine culturel. L'histoire des dispositifs d'éducation culturelle, rappelée dans cette recherche, met en évidence une alternance de périodes volontaristes avec d'autres qui le sont moins, parfois même avec des abandons de la préoccupation pour ce sujet. Les implications de l'État sont assez peu pérennes et posent donc souvent la question du prolongement des actions. L'exemple des « *classes à PAC* » (à projet artistique et culturel) en est une illustration. Lancées avec un soutien financier de l'État (ministère de l'Éducation nationale et ministère de la Culture), elles ont connu un désengagement qui les a fait massivement disparaître. Seules ont survécu celles pour lesquelles les collectivités ont bien voulu se substituer à l'État et assurer le financement.

Enfin, le travail conduit aussi à interroger le projet éducatif et culturel qui sous-tend la généralisation de l'EAC. Un saupoudrage de culture savante a montré ses limites et ne permet en rien le développement de la démocratisation culturelle. Le parcours n'a de sens que s'il est coordonné, inscrit dans une progression, dans des découvertes accompagnées, des rencontres structurées, des pratiques évolutives. Les ressources existent-elles pour offrir cela à chaque enfant ? Seront-elles développées dans ce sens ?

L'exemple de la ville de Metz montre à la fois toutes les avancées en cours, toutes celles encore à réaliser et les contraintes qui pèsent sur une généralisation du dispositif et, plus globalement sur la construction d'une politique culturelle qui englobe et tente de répondre à ces enjeux. Car en effet la mise en œuvre de l'EAC n'est pas une démarche isolée, qui peut faire sens en soi. Elle est un

élément d'une politique culturelle plus vaste. C'est pourquoi la question même de la démocratie culturelle est interrogée. Car se demander comment transmettre la culture, c'est se demander quelle culture transmettre. Et de cette définition de la culture, de son acception à la fois singulière et plurielle, de son approche diversifiée ou non, se révèle la conception même de la société et de la démocratie qui est sous-tendue.

L'ensemble de la recherche met en évidence que, comme le précise Sylvie Octobre, « *la transmission culturelle n'est pas une reproduction à l'identique* » et elle a pour fonction de faire devenir Humain, dans une double relation de construction de soi, dans son intégrité et dans sa relation aux autres, dans son individualité et dans l'appartenance à des collectifs.

Poser la question de la transmission de la culture revient donc à appréhender un domaine de recherches extrêmement large, déjà jalonné de nombreux travaux réalisés dans une diversité de disciplines, qui, tous, semblent s'accorder sur la pluralité des acteurs de cette transmission, au premier rang desquels se trouvent traditionnellement la famille et l'école. Le travail du Centre Henri Aigueperse n'étudie pas la dimension familiale de la transmission culturelle sur laquelle des travaux existent par ailleurs. Le choix est de regarder davantage l'articulation entre Éducation et Culture et de le faire au prisme des liens avec le système scolaire.

Ce travail consiste donc tout d'abord à remettre dans le contexte philosophique, sociologique mais aussi historique les relations de l'art et la culture avec l'école et leur place dans l'école (partie 1). Après une description détaillée du dispositif de l'EAC et de ses enjeux (partie 2), la dernière partie (3) permettra d'interroger les questions vives qui émergent de ce dispositif et de sa généralisation et de proposer des pistes de réflexion afin de contribuer à « *inventer une médiation renouvelée qui sache, tout en prenant acte des différences de genre, d'âge, de classe sociale, de communauté culturelle, retisser un vivre-ensemble, partenarial entre les institutions de transmissions que sont l'école et les équipements culturels, mais aussi les industries culturelles et de communication, tel est l'enjeu de ce début de XXIe siècle* », comme Sylvie Octobre l'appelait de ses vœux en 2013 dans la revue Takamtikou¹.

La réalisation de cette recherche s'appuie sur une recension des travaux et documents existants sur le sujet. Des entretiens ont également été réalisés, en particulier pour la mise en œuvre du dispositif 100 % EAC par la ville de Metz, en cherchant à interroger l'ensemble des acteurs concernés. Des éléments de ce travail se trouvent également dans certains articles publiés dans la revue [R] du Centre Henri Aigueperse - UNSA Éducation². Enfin le récent rapport de la députée Aurore Berger « *Émancipation et inclusion par les arts et la culture* » de février 2020 vient, au moment même de la rédaction de ce rapport, donner une nouvelle actualité au débat sur la transmission de la culture et sur la place et les ambitions pour l'EAC.

1 <http://takamtikou.bnf.fr/dossiers/dossier-2013-patrimoine-et-transmission/petite-poucette-au-fond-des-bois>

2 Grand entretien avec Robin Renucci ([R] n°2 de janvier 2019
« *Peut-on éduquer à la culture ?* » ([R] n°3 de mai 2019)
Grand entretien avec Dominique Gros, maire de Metz ([R] n°4 de septembre 2019)
« *Politique culturelle de territoire à l'échelle d'une ville* » ([R] n°4 de septembre 2019)

[Éducation artistique et culturelle]

Avril 2020

Pour en savoir plus

L' [EAC] : une approche intellectuelle et sensible

« L'éducation artistique et culturelle concourt à la formation intellectuelle et sensible des enfants et des jeunes. Elle vise à l'acquisition de compétences spécifiques dans les domaines artistiques enseignés ; elle joue un rôle essentiel en matière de valorisation de la diversité des cultures et des formes artistiques. Elle contribue à la formation de la personnalité et est un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun. L'éducation artistique et culturelle renforce la dimension culturelle dans l'ensemble des disciplines ; elle permet l'acquisition de compétences transversales mobilisables dans d'autres domaines d'apprentissage. Elle conforte la maîtrise des langages, notamment de la langue française, en développant les capacités d'analyse et d'expression. Elle prépare ainsi au choix et au jugement, participe à la formation d'un esprit lucide et éclairé, et concourt à l'apprentissage de la vie civique et sociale. Ainsi comprise, l'éducation artistique et culturelle englobe et dépasse le domaine des enseignements artistiques proprement dits qui sont, à l'école, de la responsabilité de l'Education nationale. Elle s'étend à l'ensemble des domaines des arts et de la culture, entendu comme cet héritage commun, à la fois patrimonial et contemporain, qui participe pleinement de la culture humaniste. Elle concourt enfin au renouvellement des publics des institutions culturelles. »

Ainsi sont définis les objectifs généraux de l'éducation artistique et culturelle, dans les Orientations sur la politique d'éducation artistique et culturelle des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Culture et de la Communication [circulaire no 2005-014 du 3 janvier 2005], Paris, ministère de l'Éducation nationale, 2005 (BOEN, no 5 du 3 février 2005).

[100%] : un objectif ambitieux

Annonce du candidat Macron dans le cadre de la campagne des élections présidentielles, le 100 % éducation artistique et culturelle est désormais pris en compte comme une priorité dans la feuille de route gouvernementale et inscrit dans le plan "à l'école des arts et de la culture".

Il se traduit pour l'instant par la labellisation de 10 « villes laboratoires objectif 100% EAC » :

Cannes,
Château-Arnoux-Saint-Auban,
Carros,
Château-Thierry,
Bessancourt,
La Courneuve,
Guingamp,
Quimper,
Saint-Brieuc,
Metz.

L'objectif est que ces villes s'engagent à ce que 100 % des enfants bénéficient d'ici 2020 d'un projet EAC structurant chaque année, avec un équivalent de 2 heures de pratique artistique dans les écoles et en lien avec les acteurs culturels, et la fréquentation d'œuvres.



Aujourd'hui ce sont trois élèves sur quatre qui sont touchés par au moins une action d'EAC, ce qui est un bon début mais loin d'une inscription dans une démarche pérenne et régulière d'éducation intégrée à l'ensemble de la scolarité.

Tableau 1 – Part d'élèves touchés par au moins une action ou un projet en lien avec l'éducation artistique et culturelle en 2017-2018

	École		Collège		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Total EAC	5 600 000	82	2 000 000	62	7 600 000	75
Total élèves	6 800 000	100	3 300 000	100	10 100 000	100

Oncop : Fonds métropolitaine + fonds vectoriel public et privé EAC 95 approuvés.
Note d'information : en 2017-2018, sur les 6,8 millions d'élèves scolarisés dans le premier degré, 5,6 millions ont bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle, soit 82% d'entre eux.

Sources : MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, enquête sur l'éducation artistique et culturelle, 2019



Au sommaire :

L'EAC l'intellectuel et le sensible	1
100% objectif ambitieux	2
L'EAC sur un territoire	3
La longue histoire de l'EAC	4
La formation levier de l'EAC	5
Quelle culture ?	6
L'UNESCO mobilisée	7
Des ressources	8
Des préconisations - Pour aller plus loin	9

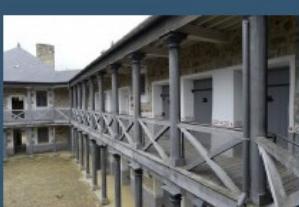


[L'Éducation artistique et culturelle]



Le saviez-vous ?

Dès 1965, il est institué dans les lycées agricoles un enseignement socioculturel permettant de développer des actions et des projets d'éducation artistique et culturelle à destination des élèves ainsi que des démarches de développement culturel des territoires ruraux.



L'EAC sur un territoire

Dans le cadre de la recherche conduite par le Centre Henri Aigueperse sur la transmission de la culture et l'analyse du dispositif de l'EAC, Béatrice Laurent a rencontré l'ensemble des acteurs concernés par sa mise en œuvre sur le territoire de la ville de Metz, une des dix villes-labos 100 % EAC.

Plusieurs éléments ressortent de cette approche. La volonté politique tout d'abord, portée par le maire et son équipe municipale.

Le caractère partenarial ensuite, tant au niveau des différents services et structures de la ville que des enseignants des écoles et des structures culturelles.

Une inscription dans la durée également qui permet ainsi d'offrir dans le temps scolaire, comme en dehors, des actions et activités culturelles aux enfants et aux jeunes de tout âge, de tous quartiers, à toutes les époques de l'année : temps scolaire comme vacances...

Cette pluralité de lieux et de temps accompagne une diversité des formes artistiques proposées et s'inscrit aussi dans l'approche globale de la politique culturelle de la Ville, s'étendant des formes populaires des "fêtes de la Mirabelle" à celles savantes des spectacles de l'Arsenal ou des expositions du « Centre Pompidou de Metz » en passant par l'innovation de tiers lieux comme le Bliida et du festival des arts urbains numériques "Constellations".

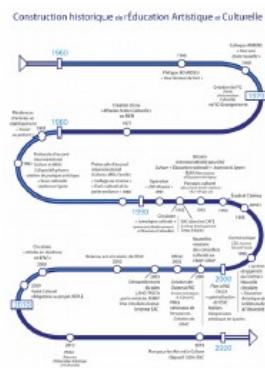
La déjà longue Histoire de l'EAC

Solfège et dessin sont déjà présents dans l'École de la IIIe République, mais il faudra attendre les années 1960 pour sortir d'un trop grand académisme de ces enseignements.

C'est à partir de 1985 que l'école primaire entre véritablement dans une éducation artistique globale, riche d'un ensemble de domaines... Si ce ne sont pas des disciplines scolaires à part entière, le théâtre, la danse, l'architecture sont présentes au côté des arts plastiques et de la musique.

En 2005 est créé le Haut conseil à l'Éducation artistique et culturelle (HCEAC), chargé de proposer des orientations stratégiques pour l'EAC.

La loi de 2013 instaure quant à elle un "parcours d'éducation artistique et culturelle" concernant chaque élève tout au long de sa scolarité. La charte de l'EAC, elle, voit le jour en 2015. Dernière pierre à cette longue construction, l'objectif 100 % EAC débuté de manière expérimentale depuis 2018.



La formation, levier essentiel du développement de l'EAC

Un Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle (INSEAC) au sein du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) va voir le jour à la rentrée 2021 à Guingamp.

Il aura pour objectif de structurer au niveau national la formation et la recherche dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. Et pour principale mission de concevoir et de dispenser une offre de formation initiale et continue certifiante, en lien avec les établissements d'enseignement supérieur.

Ces formations s'adresseront aux étudiants et professionnels amenés à développer ou à participer à des projets d'éducation artistique et culturelle : étudiants, enseignants, artistes, médiateurs culturels, animateurs socio-éducatifs, élus locaux...

Une initiative bienvenue si elle sait s'intégrer en partenariat avec les autres filières de formation de professionnels dans le domaine culturel et réussit à construire une "culture partagée" entre les différents acteurs de l'EAC.

En effet, former ensemble tous les acteurs de manière pluri-disciplinaire, interdisciplinaire est un enjeu considérable pour le développement de l'EAC.

Ce n'est que parce qu'elle sera intégrée à l'ensemble des approches éducatives et inscrites au cœur des politiques culturelles globales, que l'éducation artistique et culturelle trouvera toute sa place et réalisera tout son sens.

Avril 2020

[Quelle culture(s) transmettre ?]

Éduquer à l'art et à la culture ne peut se faire sans interroger le contenu même de cette éducation. De quelle culture parle-t-on ? Longtemps, l'École a eu pour mission de faire connaître les "grandes œuvres" du patrimoine et le ministère de la Culture était celui de l'excellence esthétique et de l'universel. La notion même de démocratisation culturelle signifiait alors favoriser la fréquentation de la culture savante par le plus grand nombre.

La notion de "démocratie culturelle" vise à étendre l'approche artistique et culturelle à toutes les formes d'expression, de créations, de disciplines. Elle envisage la culture comme un processus de construction et d'appropriation, et non plus comme un bagage reçu en héritage. Dans ce sens, elle appréhende la culture comme un levier d'éducation à la citoyenneté et à la démocratie, permettant à la fois la réalisation de sa singularité et son appartenance à un collectif.

Cette approche porte, en elle, l'objectif d'émanicipation et fait affirmer au CESE que : « La démocratie culturelle ne saurait s'entendre sans démocratisation sous peine d'assigner chacune à ce qu'il connaît déjà. La démocratisation culturelle a été trop longtemps entendue comme la mise à la disposition de tou.te.s des œuvres d'art et de la culture. Or la démocratisation n'est pas achevée lorsque l'on a accroché un tableau au mur et ouvert les portes du musée à tou.te.s. ».



[L'UNESCO mobilisée pour l'EAC]

L'UNESCO soutient l'éducation artistique par deux approches complémentaires.

La première concerne l'éducation à travers les arts et la culture et met en évidence les expressions artistiques, les ressources et pratiques culturelles, contemporaines et traditionnelles comme un outil éducatif. Elle souligne la richesse de la culture, du savoir et du savoir-faire des sociétés pour favoriser une approche interdisciplinaire et renforcer la participation dans un vaste nombre de domaines.

La seconde se réfère à l'éducation dans les arts et la culture et met l'accent sur les perspectives culturelles, multi et interculturelles ; sur le respect des cultures à travers les procédés éducatifs. Cette approche contribue à mieux comprendre l'importance de la diversité culturelle et encourage le maintien de la cohésion sociale.

Introduire les arts et les pratiques culturelles dans des environnements éducatifs constitue un réel atout, tant pour le développement intellectuel, émotionnel que psychologique équilibré des individus et des sociétés. Au-delà du développement cognitif et de l'acquisition de connaissances sur la vie et l'alphabetisation, une telle éducation renforce la pensée innovante et créative, la réflexion critique, les compétences communicationnelles et interpersonnelles... et participe à l'adaptabilité sociale et à la prise de conscience culturelle des individus. Elle leur permet de construire une identité personnelle et collective et de comprendre ce que sont la tolérance, l'acceptation et l'appréciation des autres. Son impact concerne l'amélioration de la cohésion sociale et de la diversité culturelle, mais aussi la prévention de la standardisation et la promotion du développement durable.

« Dans la plupart des cultures, les arts font partie intégrante de la vie : fonction, création et apprentissage sont liés. Les arts véhiculent, de façon formelle ou informelle, le savoir mais aussi des méthodes d'éducation dans diverses disciplines. En ce sens, l'éducation artistique ne limite pas les arts à un outil d'éducation supplémentaire, et n'a pas pour simple ambition d'intégrer les arts comme sujet principal, au sein des programmes éducatifs. »

UNESCO

[Des ressources]

La plateforme EAC

<https://education-artistique-culturelle.fr/>

Éduthèque

<https://www.edutheque.fr/accueil.html>

ADAGE

<http://artsculture.ac-dijon.fr/spip.php?article1682>



[Les préconisations du rapport]

L'Éducation Artistique et Culturelle doit désormais être inscrite dans la durée, elle doit cesser de subir l'effet « stop and go » des politiques éducatives afférentes. Inscrite dans le projet républicain de formation du citoyen, elle doit être l'objet d'une ambition partagée entre tous les acteurs de l'État -Culture, Éducation nationale, Collectivités territoriales-. La contractualisation tripartite pluriannuelle en fixe les modalités (CT-EAC).

1. Art et Culture, fondamentaux de l'éducation

- Reconnaître le caractère fondamental de l'EAC au même titre que « lire, écrire, compter, respecter autrui ».
- Définir et promouvoir une éducation culturelle tout autant qu'artistique, et donc favoriser le dépassement de l'entrée disciplinaire.
- Généraliser les LE.A.C (Lieux d'éducation à l'Art et Culture : galerie, diffusion de spectacles, médiathèque, ...) et créer les postes nécessaires pour animer ces lieux.
- Incrire cette ambition dès la formation initiale de tous les acteurs éducatifs.
- Sanctuariser le PEAC inscrit dans la loi pour la Refondation de l'école de 2013.

2. Accompagner les personnels

- Offrir un PEAC pour les enseignants en continuum de formation tout au long de la carrière.
- En formation initiale, augmenter le volume horaire consacré à l'EAC dans les maquettes des Master MEEF.
- En formation initiale, intégrer à chaque Insp' un Lieu d'art et de culture.
- En formation continue, inscrire un temps annuel dans chaque PAF consacré à l'enrichissement du PEAC de chaque acteur éducatif.
- En formation continue, apprendre à penser la transposition didactique des objets de culture.
- Incrire l'établissement comme lieu apprenant et en faire le premier lieu de formation inter-métiers pour l'EAC.
- Articuler et penser les liens entre enseignement et éducation.
- Nommer un référent culture dans chaque école, EPLE, relais auprès de ses collègues pour les actions EAC.
- Encourager le tutorat ou partenariat de pair à pair.

3. Construire une expertise partagée de l'ingénierie de projet

- Instaurer une formation des cadres de l'Éducation nationale pour une acculturation commune à la démarche et aux concepts liés à l'EAC, en inter-dégré, en équipes pluricatégorielles et en transdisciplinarité.
- Étendre cette nécessaire acculturation aux concepts et démarche EAC à la confrontation constructive avec les personnels des autres services publics concernés.
- Donner les moyens de travailler en intelligence collective en unissant les ressources et les forces humaines des systèmes éducatifs et culturels et des organisations territoriales.
- Créer des postes dédiés à la coordination des actions EAC, au sein de l'Éducation nationale et des collectivités territoriales.
- Au niveau du système éducatif, associer l'enseignement scolaire et l'Enseignement supérieur pour penser l'appropriation de l'EAC par les élèves.
- Valoriser la Communauté de communes comme nécessaire interlocutrice des structures culturelles et éducatives pour mener la démarche EAC.



Le Centre de Recherche, de Formation et d'Histoire sociale de l'UNSA Éducation

Pour tout contact :

Denis Adam
Délégué général
Centre Henri Aigueperse

87bis, avenue George Gosnat
94200 Ivry-sur-Seine

Téléphone : 07 70 74 33 33

Courriel :
centrehenriagueperse@unsa-education.org

Retrouver nos recherches sur notre site :

<https://centrehenriagueperse.com>

